■ **Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal** **séance du 15 juin 2009**
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse» **séance du 29 mai 2009**

19 B Subventions sur projet– « avenir de Creil »

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes, BOUKHELIF, KOUACHI, M. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, MM. SEGUIN, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DINGIVAL	Pouvoir à :	M. SZPIRKO
Mme OYONO	Pouvoir à :	M. MONTES
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
M. MACHU	Pouvoir à :	M. SEGUIN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents **35**

- **Rapport de présentation :**
  Monsieur Jean Claude Villemain, Maire de Creil, expose :

La Ville de Creil soutient les associations sportives par la mise à disposition de nombreux équipements, une importante aide technique et humaine, un accompagnement des projets portés par le monde associatif, l'attribution de subventions.

L'**Avenir de Creil** s'est équipé de moquette et d'un enrouleur pour la pratique de la gymnastique rythmique pour un montant global de 7 520 €. Une subvention de 1 000 € est sollicitée.

Article	Association	Propositions 2009
65743/40/DB	Avenir de Creil	1 000 €

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le conseil municipal,**
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu l'avis de la commission «Finances» en date du 08 juin 2009
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire** :
Monsieur Cédric LEMAIRE ne prend pas part au vote
Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité**:

Article 1er :
d'autoriser Monsieur le Maire, à verser la subvention suivante :

Article	Association	Propositions 2009
65743/40/DB	Avenir de Creil	1 000 €

Article 2 :
d'imputer les dépenses afférentes au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 23.06.09

Pour extrait certifié conforme :

MAIRIE DE CREIL (OISE) DG3

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 23.06.09

Le Directeur général des services certifie
en application de l'article L2131-1du CGCT que le
présent acte a été rendu exécutoire :
Le : 24 JUIN 2009
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur général des Services

Philippe RALUY